

Le sort de Cigogne 3 sera tranché après le congé

CRÈCHES Le projet de créer 16.000 places en crèche d'ici dix ans arrive sur la table du gouvernement

Les crèches : dans le grand catalogue des sujets qui fâchent, voilà un thème qui alimente un contentieux quasi-permanent entre la Communauté française et la Région bruxelloise. Et qui suscite en prime quelques tensions au sein même de l'exécutif de la Communauté.

Les crèches dépendent de la Communauté – en charge de la Petite enfance, celle-ci est responsable des normes (encadrement, sécurité, etc.) et, dans certains cas, du financement du personnel (étant entendu que la Communauté subventionne ce qu'on appelle les « crèches », pas les structures privées comme les « maisons d'enfants »).

Comme la Communauté ne roule pas sur l'or, la Région bruxelloise, soumise aux défis démographiques que l'on sait, a pris sur elle de créer elle-même des lieux d'accueil.

Problème : la Communauté traîne à les reconnaître, note Charles Picqué (PS), le ministre-



Le rythme de Cigogne 3 pourrait être revu. © CORALIE CARDON

président de l'institution bruxelloise. La Région crée donc des lieux mais peu sont agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE, administration dépendant directement de la Communauté). Charles Picqué fulmine. « Si cette situation perdure, il faudra rouvrir le débat sur la régionalisation de la Petite

enfance », déclarait-il vendredi à la *DH* et la *Libre*.

Du côté de Jean-Marc Nollet (Ecolo), ministre de la Communauté en charge de la Petite enfance, on ne comprend pas beaucoup cet énervement.

Le ministre déposera, au prochain gouvernement de la Communauté (le jeudi 18 avril), le

nouveau Contrat de gestion de l'ONE. Celui-ci intégrera le fameux plan Cigogne 3, qui prévoit de créer 16.000 places d'accueil d'ici 2022.

Cette programmation intégrera les crèches créées à Bruxelles, à l'initiative de la Région bruxelloise. Et les places reconnues par la Communauté via Cigogne 3 seront subventionnées.

Mais il reste à l'adopter ce Contrat de gestion et, surtout, ce fameux Cigogne 3.

Le chiffre de 16.000 places est évoqué depuis des mois – Nollet l'évoque de façon cyclique. Mais il pose problème au sein de la coalition (PS-CDH-Ecolo).

Le blocage viendrait plutôt du ministre du Budget, André Antoine (CDH), effrayé par le coût de l'entreprise (on évoque un investissement de base de 150 millions, sans compter l'encadrement et le fonctionnement).

Côté PS, on salue l'intention générale – le 27 septembre, lors du discours prononcé lors de la

fête de la Communauté française, le ministre-président Rudy Demotte avait validé le plan de Nollet : « L'ambition est de créer quelques 16.000 places supplémentaires à l'horizon 2022 », avait-il dit.

Il reste que l'époque est difficile et que le contrôle budgétaire, qui démarre après la trêve pascale pour la Communauté française, devrait probablement tempérer les ardeurs.

S'ils partagent l'objectif global, les socialistes estiment qu'on pourrait « jouer sur le phasage. »

C'est-à-dire ? En principe, Cigogne 3, c'est 1.600 places par an pendant dix ans. Et côté PS, on estime que, si difficulté budgétaire il y a, on pourrait, certaines années, et au début du plan en tout cas, descendre sous l'objectif des 1.600 places, quitte à rattraper le rythme plus tard.

Jouable pour les autres partenaires ? Réponse dans une grosse semaine. ■